MAIRIE DE BIDON
Le village 07700 BIDON
Tél. : 04 75 04 28 01 - Fax : 04 75 04 35 15
Email : ma-bidon@inforoutes.ardeche.fr
Site : www.bidon.fr

TAXE DE SEJOUR
Délibération du Conseil Municipal du 23/12/2010

DECLARATION SEMESTRIELLE DE PERCEPTION

Cette déclaration est à adresser à M. le Trésorier principal, Trésorerie de Bourg Saint Andéol - 07700 BOURG SAINT ANDEOL

NATURE D'HEBERGEMENT (Cocher la case utile)

☐ HOTEL ☐ MEUBLES DE TOURISME ☐ AIRE NATURELLE
☐ RESIDENCE HOTELIERE ☐ CHAMBRES D'HOTES ☐ CAMPING

CLASSEMENT (selon arrêté préfectoral)

☐ 4 étoiles ☐ 3 étoiles ☐ 2 étoiles
☐ 1 étoile ☐ Hôtel ou meublé de tourisme sans étoile

NOM DE L'ETABLISSEMENT :……

FORME JURIDIQUE :

☐ S.A. ☐ S.A.R.L. ☐ S.N.C. ☐ S.A.S. ☐ Melle ☐ Mme ☐ M.

ADRESSE :……
Code Postal :…….. VILLE :……
Téléphone : …… Télécopie :…….. Courriel :……

NOM DU PROPRIETAIRE OU GERANT :……..
ADRESSE DU PROPRIETAIRE, si différente de la location :……..…..
……
Code Postal :…… VILLE :……

TARIF APPLICABLE à l'ÉTABLISSEMENT selon délibération du Conseil du

☐ 1.50 € ☐ 1 € ☐ 0.90 € ☐ 0.75 € ☐ 0.55 € ☐ 0.40 € ☐ 0.20 €

MONTANT TOTAL DE LA TAXE DE SEJOUR perçue au cours du Trimestre :

Total Taxe de séjour versée : €

Mode de règlement :

☐ Chèque à l'ordre du Trésor Public
☐ Numéraire au guichet de la Trésorerie principale
☐ Virement bancaire

Nom et qualité du signataire :

Fait à : le Signature :